



Communiqué commun

Manifester notre solidarité à Gaza n'est pas un crime

Hier soir, le 2 octobre 2025, partout en France, se tenaient des rassemblements et des manifestations en soutien au peuple palestinien, pour dénoncer une nouvelle fois le génocide en cours à Gaza, mais aussi l'arraisonnement des bateaux de la flottille humanitaire aux portes de Gaza en violation du droit international, et l'incarcération des militantes et militants présent-e-s à bord, dont trois sont Toulousains.

A Toulouse, le préfet a décidé d'interdire ce rassemblement alors qu'aucun débordement n'avait eu lieu précédemment.

Le rassemblement s'est tout de même tenu, mais il a été fait usage de la force pour disperser les manifestantes et manifestants par de violentes charges policières, du gazage, des matraquages et lancement de grenades de désencerclement, en méconnaissance des dispositions du Code de la sécurité intérieure mais plus encore de la liberté de réunion pacifique, promue par l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Même lorsqu'une manifestation est interdite, elle ne devient pas *ipso facto* un attroupement et, si les manifestantes et manifestants peuvent être verbalisé-e-s, l'emploi de la force ne peut être admis que s'il est nécessaire et proportionné.

Ces charges ont engendré des blessures et se sont doublées d'interpellations, alors que ce rassemblement était pacifique comme le prouvent les vidéos.

Nos organisations rappellent à cet égard que la participation à une manifestation interdite, qui constitue une contravention, ne saurait pour ce motif donner lieu à interpellation. De même, la circonstance que le rassemblement soit interdit n'autorise pas les forces de l'ordre à recourir à la force de manière disproportionnée.

Une nouvelle fois, l'Etat démontre ses contradictions en reconnaissant l'Etat palestinien devant l'ONU mais en réprimant les militantes et militants acquis à cette cause.

Manifester ne constitue pas un crime, et encore moins quand il s'agit de se mobiliser pour exiger un cessez-le-feu et la fin d'un génocide et du blocus qui affame une population !

En outre, les observatrices et observateurs de Toulouse, membres de la LDH (Ligue des droits de l'Homme) et de la Fondation Copernic, présent-e-s sur les lieux de la mobilisation, ont été ciblé-e-s et violenté-e-s lors des charges des forces de l'ordre.

Partout en France, les observatrices et observateurs sont très régulièrement la cible d'attaques verbales ou physiques, ou d'entraves juridiques de la part des autorités françaises, en violation du droit international et de la décision du Conseil d'Etat de 2021. Les forces de l'ordre sont redevables de leurs actions envers la population et tant les observatrices et observateurs que les journalistes ont un rôle essentiel dans une démocratie et ne sauraient être pris pour cibles pour invisibiliser les pratiques illégales commises.

Nos organisations apportent leur soutien aux camarades réprimé-e-s et violenté-e-s et dénoncent fermement cette escalade répressive à l'égard des mouvements sociaux, mais aussi à l'encontre des manifestations en soutien au peuple palestinien.

Nos organisations réaffirment leur détermination à continuer la lutte pour une paix juste et durable en Palestine, pour exiger l'arrêt du génocide.

Nos organisations appellent ainsi à participer aux prochaines manifestations qui se dérouleront le 4 octobre 2025 partout sur le territoire.

Signataires : Confédération générale du travail (CGT), Fédération syndicale unitaire (FSU), LDH (Ligue des droits de l'Homme), Union syndicale Solidaires

Paris, le 3 octobre 2025